

Les conséquences de la fermeture des activités éducatives, culturelles, sportives et de jeunesse en raison de la COVID-19 pour les enfants et les jeunes dans l'UE

2022/2004(INI) - 22/07/2022 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de la culture et de l'éducation a adopté un rapport d'initiative de Hannes HEIDE (S&D, AT) sur les conséquences de la fermeture des activités éducatives, culturelles, sportives et de jeunesse en raison de la COVID-19 pour les enfants et les jeunes dans l'UE.

Au lendemain de la pandémie de Covid-19, les jeunes Européens sont confrontés à une crise de santé mentale. La fermeture de structures d'accueil et d'éducation de la petite enfance, d'écoles, d'universités, d'espaces pour l'aide à la jeunesse et le travail des jeunes, ainsi que d'activités extrascolaires, d'espaces culturels et d'installations sportives, a privé les enfants et les jeunes de la possibilité de participer à des activités essentielles pour leur développement global, leur progression dans l'apprentissage, leur santé et leur bien-être intellectuel, physique, émotionnel et mental, ainsi que leur insertion sociale et professionnelle.

Ce rapport souligne la nécessité d'une **action européenne diversifiée et globale** pour promouvoir la santé mentale des enfants et des jeunes. Les établissements d'enseignement, de culture, de jeunesse et de sport devraient être impliqués dans le développement positif de la santé mentale chez les enfants et les jeunes.

Un financement accru

La commission compétente a appelé les États membres et les régions à apporter **un soutien financier suffisant aux établissements d'enseignement ordinaire**, notamment par des investissements significatifs dans l'enseignement public, et à recruter et retenir des enseignants et du personnel éducatif hautement qualifiés, afin de garantir que le développement pédagogique, psychologique, physique, émotionnel, cognitif et/ou social des jeunes soit de plus en plus favorisé de manière satisfaisante.

Les États membres sont invités à augmenter substantiellement les dépenses publiques dans l'éducation et la formation pour les porter **au-dessus de la moyenne de l'UE** (5% du PIB en 2020). Avec la Commission, ils devraient également lancer une **campagne européenne de sensibilisation** à la santé mentale dans les établissements d'enseignement et de formation professionnelle afin de lutter contre la stigmatisation existante, de permettre aux jeunes d'accéder à des informations sur la santé mentale et de créer une compréhension sociale claire et plus large des questions de santé mentale.

Soulignant le rôle important qu'une **alimentation saine et équilibrée** joue dans la santé mentale des enfants et des jeunes, les États membres devraient mettre en œuvre la recommandation 4 de la garantie pour les enfants, qui demande, entre autres, **l'accès gratuit à au moins un repas sain chaque jour d'école**.

Il convient également d'augmenter le financement d'Erasmus+, d'Europe créative et du Corps européen de solidarité afin de **renforcer les expériences de mobilité** qui contribuent au développement de compétences sociales utiles et nécessaires à l'épanouissement personnel et professionnel des jeunes générations.

La Commission et les États membres sont invités à soutenir et à financer de manière adéquate **les petites initiatives culturelles locales, les clubs sportifs, les installations de loisirs, les organisations de jeunesse et les institutions de protection de la jeunesse** pour qu'ils puissent mener à bien les activités de loisirs, d'apprentissage non formel et informel qui jouent un rôle essentiel dans le développement et le bien-être des jeunes et de leurs familles, en fournissant des ressources de soutien matériel et psychologique, y compris pour les jeunes ayant moins de possibilités ou confrontés à la discrimination.

Les États membres sont invités à investir dans des politiques spécifiques, y compris dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience, qui répondent aux besoins locaux afin (i) de **combler toutes les lacunes existantes**, y compris les inégalités régionales entre les sexes, économiques, technologiques et sociales ; (ii) de veiller à ce que les établissements d'enseignement et de formation professionnelle, les organisations et structures de jeunesse, ainsi que les apprenants et les jeunes en général, bénéficient d'un **soutien financier suffisant**, en accordant une attention particulière aux apprenants les plus vulnérables qui prennent du retard et ont besoin d'un soutien supplémentaire pour atteindre les objectifs d'apprentissage escomptés, ainsi qu'aux écoles desservant des populations très pauvres et très minoritaires ; (iii) s'assurer que **les technologies, les innovations, les installations et les outils d'aide à l'apprentissage**, y compris les outils numériques nécessaires sont en place pour consolider, développer et dispenser une éducation et une formation de qualité, ainsi que des possibilités d'apprentissage informel et non formel pour tous ; et (iv) soutenir les initiatives culturelles réunissant des enfants et des jeunes dans le cadre de la relance culturelle des communautés locales.

Technologie numérique

Les députés préconisent de sensibiliser les jeunes aux avantages et aux **risques associés** à la technologie numérique, en veillant non seulement à ce qu'ils aient accès aux outils technologiques, mais aussi à ce qu'ils soient en mesure de les utiliser correctement et en toute sécurité.

Année européenne de la santé mentale

Enfin, le rapport invite la Commission à :

- désigner une Année européenne de la santé mentale et à élaborer un plan européen pour la protection de la santé mentale dans l'éducation, la formation professionnelle et l'apprentissage informel et non formel;
- poursuivre l'élaboration de mesures d'atténuation des conséquences négatives des fermetures liées à la COVID-19 sur les enfants et les jeunes tout au long de l'année 2023, et à mettre à profit cette année pour proposer un héritage solide de l'Année européenne de la jeunesse 2022 pour l'avenir.